

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DFPE 96** Subventions (1.289.339 euros), convention et avenants n°3 et n°4 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 6 janvier 2017 et le 11 décembre 2017 par l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 2 et 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème Commission,

#### Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisé à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l' Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ayant son siège social 27-29, avenue Philippe Auguste (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 144 890 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Mowgli » située 10, rue Dieu (10e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_02627).

Article 3 : Une subvention de 306 575 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi accueil « La Caverne d'Ali Baba » situé 27-29, avenue Philippe Auguste (11e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08048).

Article 4 : Une subvention de 106 248 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi-accueil « La Maison Dagobert » situé 30, rue Erard (12e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08045).

Article 5 : Une subvention de 232 218 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le jardin d'enfants « École Gulliver » situé 59-61, rue des Pirogues de Bercy (12e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08044).

Article 6 : Une subvention de 319 678 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la structure multi accueil « La Sourire du Chat » située 7-9, avenue Sainte Eugénie (15e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08043).

Article 7 : Une subvention de 166 330 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Baloo » située 6, rue Pajol (18e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08042).

Article 8 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l' Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants, ayant son siège social 27-29, avenue Philippe Auguste, à Paris 11ème pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 10 : Une subvention de 7 105 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi-accueil « La Maison Dagobert » situé 30, rue Erard (12e) pour la réalisation de travaux de rénovation.

(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08184).

Article 11 : Une subvention de 3 597 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le jardin d'enfants « École Gulliver » situé 59-61, rue des Pirogues de Bercy (12e) pour la réalisation de travaux de rénovation.

(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08185).

Article 12 : Une subvention de 2 698 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi accueil « La Caverne d'Ali Baba » situé 27-29, avenue Philippe Auguste (11e) pour la réalisation de travaux de rénovation.

(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2020\_08183).

Article 13 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 904, nature rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la ville de Paris pour les années 2020 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**